

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

*L'an deux mille vingt-quatre,
Le jeudi onze avril à vingt heures*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 29/03/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Myriam COUTANCEAU, Julien BONNET Dominique BAUDOUIN, Benoit GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-023

Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire rappelle que la Commune applique la nouvelle comptabilité M57. Le compte administratif ayant été voté ce jour, il convient, conformément à l'instruction M57 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à **692.859,16 €**.
L'excédent de l'exercice 2023 est de 239.475,48 €.

La section d'investissement présente un résultat cumulé de **162.521,42 €** à la clôture de l'exercice 2023.
Le déficit de l'exercice 2023 est de 449.673,09 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- ✓ Affectation de la somme de **319.380,58 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.**
- ✓ Affectation de la somme de **373.478,58 €** à la couverture de l'autofinancement au compte 1068
- ✓ Affectation de la somme de **162.521,42 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.**

LARGEASSE, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

